

Quel rôle la Métropole de Lyon a-t-elle à jouer sur le secondaire des réseaux de chaleur et de froid ?

PROJET DE TRANSITION ENERGETIQUE ET AMENAGEMENT

Bouffant Cyrielle, Boulianne Laetitia, Debax Sophie, Delage Bérénice,
Ducrocq Pauline

Sommaire

Introduction	2
I. Les réseaux de chaleur à Lyon	4
1. Les contrats d'exploitation	6
2. Le financement.....	7
3. Les problèmes actuellement rencontrés	8
II. Certaines craintes soulevées par les abonnés	10
III. Des craintes à nuancer et même certains avantages	12
IV. Des réticences subsistent face à la proposition	13
V. La gestion des réseaux secondaires, une opportunité pour la Métropole	14

Introduction

Les réseaux de chaleur et de froid urbains deviennent un moyen de chauffer et de refroidir de plus en plus répandu en Europe. Ils représentent un moyen sûr, écologique et économique de chauffer et de refroidir les bâtiments. En effet, d'une part l'apport de chaleur se fait grâce à un fluide caloporteur, de l'eau la plupart du temps, ce qui n'engendre aucune fumée, poussière ou odeur et fonctionne sans combustible dans les bâtiments. D'autre part, la mise en place d'un réseau de chaleur, ou de froid, permet de centraliser la production en un seul site et ainsi de mettre en place des processus de traitement des rejets, encadrés par la loi, et de choisir quel type d'énergie servira à chauffer ou refroidir l'eau. Ces réseaux fonctionnent la plupart du temps en multi énergies, ce qui permet d'offrir aux utilisateurs des prix très compétitifs. On compte en Europe quelques 6000 réseaux de chaleur urbains, alimentant plus de 60 millions d'européens, dont 536 recensés en France. En revanche, on décompte beaucoup moins de réseaux de froid, ils ne seraient que 115 en Europe dont 23 en France en 2014 et les deux tiers ne concerneraient que le secteur résidentiel¹. Selon des études, le premier poste de consommation énergétique en Europe est la chaleur. En effet, celle-ci représenterait plus de 50% de la consommation d'énergie². C'est pourquoi le développement de tels réseaux est un enjeu majeur qui mérite une attention particulière.

- Qu'est-ce qu'un réseau de chaleur urbain ?

Un réseau de chaleur urbain est composé de canalisations enterrées, d'une chaufferie centrale, de sous stations situées dans les immeubles raccordés, et du réseau de canalisation de chaque immeuble. L'eau circule dans ces canalisations à une température variant entre 80 et 160°C. Elle délivre une énergie thermique qui servira aussi bien au chauffage qu'à l'eau chaude sanitaire. Le réseau de chaleur se distingue donc en deux réseaux, le réseau primaire qui circule dans la ville et le réseau secondaire, interne à chaque immeuble.

- Qu'est-ce qu'un réseau de froid urbain ?³

Un réseau de froid fonctionnera de la même manière qu'un réseau de chaleur mais en sens inverse. Alors que le réseau de chaleur amène de la chaleur d'une chaufferie vers un ensemble de bâtiments, un réseau de froid va plutôt évacuer la chaleur ambiante et la transporter vers un point de rejet dans l'air ou dans l'eau.

Ainsi, un réseau de froid fonctionne en circuit fermé. Il se compose d'une ou plusieurs unités d'évacuation de la chaleur, des centrales frigorifiques ou des installations de production d'eau glacée, d'un réseau de canalisations qui transporte la chaleur avec

¹ CEREMA, Les réseaux de chaleur en France, décembre 2016, consulté le 30/11/2018 <http://reseaux-chaleur.cerema.fr/les-reseaux-de-chaleur-en-france>

² Observatoire des réseaux de chaleur, Les réseaux en Europe, 2017, consulté le 03/01/2019 <https://www.observatoire-des-reseaux.fr/les-reseaux-de-chaleur-en-europe/>

³DHC News, Les réseaux de froid : explication DHC News, 2 Décembre 2015, consulté le 02/12/2018, <https://www.dhcnews.com/explication-reseaux-froid/>

un fluide caloporteur, de l'eau dans la plupart des cas (dont la température est située entre 1 et 12°C à l'aller et entre 10 et 20°C au retour) et de sous-stations pour collecter la chaleur dans les immeubles à climatiser.

On notera que si les réseaux de froid nécessitent bien de l'électricité pour fonctionner, ils en consomment environ deux fois moins qu'une climatisation par foyer raccordé. Ils représentent donc une solution plus écologique et plus économique pour les foyers.

Pour mener à bien cette étude, nous avons en premier lieu dressé un état des lieux de la gestion actuelle des réseaux urbains secondaires. Nous avons ensuite décrit les craintes et les appréhensions des différents acteurs dans la prise en charge du réseau secondaire par la Métropole puis les avantages de celle-ci. Enfin, nous avons envisagé des scénarios concernant ce changement de gestion.

I. Les réseaux de chaleur à Lyon

La gestion du réseau de chaleur primaire est une compétence acquise récemment par la Métropole de Lyon puisqu'elle l'a prise en charge en janvier 2015, lors de sa création. La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 a transféré la compétence relative à l'énergie et au climat depuis les communes vers la Métropole. Les réseaux de chaleur urbains sont eux beaucoup plus vieux puisque certains datent des années 1930 comme par exemple le réseau Lyon Villeurbanne. D'autres ont été créés à la fin des années 1960 comme à Bron ou à la Doua, et d'autres sont encore plus récents⁴. D'après Raphaël Youssoufian, Chargé de Mission Maîtrise de la Demande en Énergie - Suivi de l'ALEC à la Métropole, la mise en place de ce nouveau service urbain prend du temps à la fois au niveau juridique, financier et technique. Son développement fait partie du schéma directeur des énergies ainsi que du plan climat. La Métropole de Lyon a donc la volonté d'améliorer son réseau de chaleur.

La Métropole peut, par un contrat de délégation de service public, confier l'exploitation du réseau de chaleur primaire à une société. Par exemple, la Métropole de Lyon a choisi Dalkia, au travers de la société elm, comme délégataire sur le territoire Centre Métropole pour une durée de 25 ans. Dès le 1er janvier 2017⁵, elm a ainsi dû gérer le réseau primaire sur un territoire qui s'étend sur Bron, Vaulx-en-Velin, Lyon 1er, 2eme Nord, 3eme, 6eme, 7eme et 8eme mais aussi sur la partie Nord de Vénissieux et Villeurbanne. Des délégataires autres que Dalkia sont présents sur les autres parties du territoire de la Métropole tels que engie, valory ou encore Idex. Ainsi deux types d'acteurs interviennent directement au niveau des réseaux de chaleur primaires : les délégataires et la Métropole⁶.

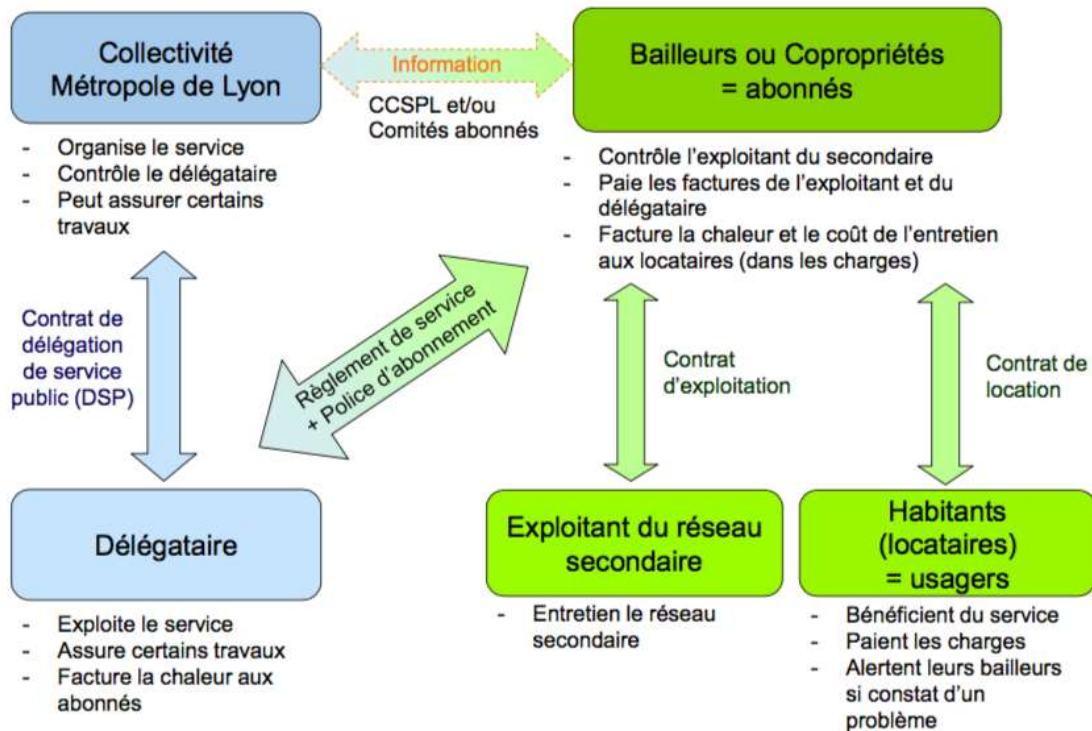
La gestion du réseau de chaleur secondaire fait intervenir trois types d'acteurs. Tout d'abord, les propriétaires, comme les bailleurs sociaux ou les syndicats de copropriétés, mais aussi les délégataires et les usagers. Ces acteurs sont dépendants du réseau primaire. De manière générale, les propriétaires délèguent l'entretien et la gestion du réseau secondaire à des sociétés via un contrat d'exploitation. Enfin, les usagers, tels que les locataires, sont ceux qui bénéficient directement du service. En cas de problème, ils peuvent contacter directement les propriétaires. Généralement ils payent une charge liée à la maintenance du réseau de chaleur. Celle-ci représente donc aussi un poids financier pour les usagers : les propriétaires ne sont pas les seuls à contribuer au financement de l'entretien du secondaire.

⁴ alec, GrandLyon, La Métropole, *SE RACCORDER A UN RESEAU DE CHALEUR SUR LA METROPOLE DE LYON MODE D'EMPLOI Fiche B01 – Le réseau CENTRE METROPOLE Version 2017*, <https://www.alec-lyon.org/storage/Fiches-Reseaux-de-Chaleur/201703%20-%20B01%20-%20CENTRE%20METROPOLE%20vF.pdf>

⁵ Chauffage urbain GrandLyon, *Un projet de la Métropole de Lyon*, consulté le 28/11/2018 <https://chauffageurbain.centremetropole.grandlyon.com/Un-projet-de-la-Metropole-de-Lyon>

⁶ Chauffage urbain GrandLyon, *Carte des réseaux de chaleur et de froid urbain dans la Métropole de Lyon*, Novembre 2017, consulté le 28/11/2018 https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/environnement/20171120_carte-reseaux-chaleur-froid-urbain.pdf

REPARTITION DES ROLES ENTRE ACTEURS



7

Dans le but d'appréhender les enjeux de gestion de ce réseau secondaire, nous avons élaboré un questionnaire personnalisé en fonction de nos différents interlocuteurs, pour avoir une idée de leur avis sur la gestion des réseaux secondaires ainsi que sur une éventuelle prise en charge du secondaire par la Métropole de Lyon. Nous avons donc pu poser nos questions à des bailleurs sociaux (Dynacité, Lyon Métropole Habitat et la Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon), à un syndicat de copropriété (PGI), à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, aux Métropoles de Bordeaux et de Lyon et à Goteborg Energi, une entreprise suédoise. Cependant, cette dernière n'a pu répondre qu'à notre premier mail et nous a dressé un historique de l'implantation des réseaux de chaleur dans le pays sans évoquer précisément leur prise en charge. Nous manquons donc toujours d'information sur la nature exacte du fonctionnement des réseaux de chaleur en Suède.

⁷ Chauffage urbain GrandLyon, *Carte des réseaux de chaleur et de froid urbain dans la Métropole de Lyon*, Novembre 2017, consulté le 28/11/2018
https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/environnement/20171120_carte-reseaux-chaleur-froid-urbain.pdf



1. Les contrats d'exploitation

Un des acteurs avec qui nous avons pu échanger est Yves Galieue, ingénieur spécialisé dans les énergies chez Dynacité, un bailleur social présent notamment sur le territoire de la Métropole de Lyon. Il nous a expliqué que la gestion du réseau secondaire était déléguée par Dynacité à un exploitant. Ainsi, aucun de leurs agents ne travaille sur cette prestation d'un point de vue technique. En revanche, si l'on considère les aspects plus administratifs tels que la contractualisation ou encore le suivi du prestataire, il estime qu'il leur faut un temps de travail équivalent à 10% d'un ETP. Cette délégation se fait via un contrat de gestion MTI (Marché Température avec clause d'Intéressement). Ainsi l'exploitant gère l'énergie et doit répondre au mieux aux objectifs de consommation préalablement fixés. Un système de bonus/malus est mis en place. L'exploitant doit également dépanner en cas de besoin mais aussi entretenir les équipements depuis la sortie de l'échangeur primaire jusqu'aux émetteurs. Ce service est valable tous les jours, 24h/24, et une plateforme téléphonique gratuite est aussi mise à disposition. En cas d'incident sur le réseau secondaire, le bailleur est ainsi très rapidement informé par le prestataire d'entretien, et ce de manière beaucoup plus précise que lorsque survient un problème sur le réseau primaire. Les propriétaires savent alors rapidement et précisément les problèmes liés au réseau de chaleur secondaires, qui sont alors réglés de manière plus sereine que lorsqu'un incident survient sur le réseau de chaleur primaire, comme nous le verrons plus précisément par la suite.

Nous avons pu également interroger Patrick Vachez, directeur politique énergétique et équipements chez Lyon Métropole Habitat, un autre bailleur sur notre territoire d'étude. Nous avons ainsi pu constater que, bien que les contrats d'exploitation soient différents (majoritairement de type Prestation Forfaitaire avec Intéressement -PFI- et non de type MTI), on retrouve de nombreux points communs avec le bailleur précédent. Par exemple, le prestataire s'engage également à respecter certains objectifs de consommation énergétique. Comme le contrat proposé par l'autre bailleur, un système de malus et de bonus est instauré puisque si les objectifs sont améliorés, le prestataire perçoit une gratification. En revanche si les consommations sont supérieures à l'objectif fixé, une pénalité lui est appliquée. Patrick Vachez nous a détaillé la façon dont est contrôlé la qualité du service : *“par des campagnes de relevés de températures servies dans les logements. Les réparations (non récupérables auprès des locataires) sont réalisées sur commandes suivant les nécessités. Des bilans sont réalisés où doivent être produits les justificatifs attendus au contrat”*.

Yovi Mbountcha, travaillant au Syndic PGI, nous a expliqué que le contrat qu'ils ont signé est un contrat d'entretien du réseau comprenant des visites périodiques de la sous-station, une analyse du réseau, et la mise en route ou l'arrêt de la saison de chauffe.

2. Le financement

En ce qui concerne la part de financement des locataires pour la maintenance du réseau de chaleur, des prestations d'entretien sont récupérables auprès des locataires au titre des charges conformément au décret "charges" (décret n°87-713 du 26 août 1987). Yves Galiegue nous a confié que le coût moyen d'une prestation d'entretien à charge du locataire (P2) pour les réseaux que Dynacité gère (soit 2000 logements sur Oyonnax, 2400 sur Rillieux et 440 sur Vaulx en Velin) est d'approximativement 25€TTC/logement/an.

Les prestations d'entretien à charge du propriétaire (P3) existent également. Pour les réseaux de Dynacité, elles s'élèvent en moyenne à environ 20€TTC/logement/an.

En ce qui concerne les syndicats, Yovi Mbountcha qui travaille à PGI, résume bien la situation : *“La prestation d'entretien du réseau est supportée par le syndicat des copropriétaires. Néanmoins le propriétaire bailleur peut effectivement récupérer cette somme auprès de leurs locataires.”*

D'un point de vue financier, le coût de cette gestion des installations secondaires dépend surtout de la qualité du service attendu et du périmètre concerné. Pour illustrer ce fait, Yves Galiegue nous a donné l'exemple suivant *“les copropriétés optent souvent pour des contrats limités aux équipements intégrés dans les locaux techniques, les prestations hors de ces locaux sont réalisées sur ordre et ne sont pas comprises dans le contrat de base, alors que nos contrats sont étendus jusqu'aux corps de chauffe”*. Ainsi, les prix pour les abonnés peuvent être assez variables.

3. Les problèmes actuellement rencontrés

Nous avons, au cours de ce projet, étudié la possibilité d'une prise en charge des réseaux secondaires par la métropole de Lyon. Pour cela, nous avons posé des questions aux acteurs principalement concernés par les réseaux secondaires, ce qui nous a permis de comprendre la situation actuelle au niveau de leur gestion et des problèmes qui les touchent.

Si les divers acteurs concernés par les réseaux de chaleur ont parfois des opinions différentes, ils sont tous d'accord pour relever le problème de communication lié à leur gestion. Syndicats et bailleurs portent ainsi le même message : ce problème peut s'avérer embarrassant à bien des égards. D'après Yves Galiegue, le manque de communication entre les acteurs du réseau primaire et du réseau secondaire peut mettre ces derniers dans des situations délicates lors de panne sur ce réseau. Deux raisons liées à la communication sont à l'origine de ces problèmes.

La première étant l'ignorance du fonctionnement de la gestion des différents réseaux par les locataires. En effet, bien que les usagers aient à disposition des informations sur la vie des réseaux de chaleurs, proposés par ALEC notamment via leur site internet, la lettre annuelle aux usagers, des guides d'information ou encore le comité annuel des usagers, beaucoup d'entre eux ne semblent pas connaître vraiment le rôle des différents acteurs. Ainsi, en cas de problème sur le réseau primaire, les clients vont tout de même se plaindre auprès des bailleurs qui ne sont pas responsables, ni en charge de ce volet, ou parfois même auprès des mairies qui n'ont pas non plus de compétences dans ce domaine depuis leur transfert à la Métropole avec la loi MAPTAM de 2014.

Le manque de communication entre le prestataire du primaire et la Métropole avec les services des bailleurs sociaux est le second facteur menant à des situations délicates puisqu'il empêche les bailleurs de répondre aux questions de leurs clients qui leur reprochent alors les problèmes liés au réseau primaire bien qu'ils ne soient en rien responsables : Yves Galiegue nous a confié *“Ce qui peut parfois passer pour un petit problème par les techniciens de la gestion du primaire, qui ont simplement informé la Métropole, peut avoir de lourdes conséquences chez nous, avec de nombreux appels locataires, et parfois des rumeurs qui enflent, sans que nous ne puissions les dégonfler rapidement, par manque de retour du prestataire du primaire et/ou de la Métropole.”*. Son point de vue est partagé par Yovi Mbountcha, travaillant au Syndic PGI, qui dénonce également cette dépendance vis à vis du primaire : *“L'inconvénient réside dans le fait qu'en cas de panne ou de défaillance sur le réseau primaire, nous sommes tributaires d'interventions que nous ne gérons pas”*.

Aude Rosener, de la Métropole de Bordeaux nous a expliqué qu'ils étaient dans le même cas qu'à Lyon : la Métropole gère le réseau primaire jusqu'aux sous-stations puis les abonnés privés prennent le relais. Le secondaire rencontre également les mêmes problèmes puisqu'il y a des pertes immenses et une mauvaise gestion liée au manque de communication selon elle, malgré quelques tentatives pour travailler avec les bailleurs sociaux.

Ainsi même si ces problèmes de communication entre le primaire et le secondaire ne datent pas de la prise en charge du réseau par la Métropole, il est important de préciser qu'ils sont toujours d'actualité, ce qui va pouvoir expliquer certaines craintes comme nous le verrons par la suite. On peut d'ailleurs constater que malgré le fait que la compétence de gestion du réseau de chaleur primaire acquise par la métropole est récente, la communication tend à s'améliorer comparée aux années précédentes. Yves Galieue note ainsi une légère amélioration de cette communication ces dernières années. Cependant, comme nous avons pu le constater précédemment, cela reste insuffisant et il est important que chacun des acteurs continue à développer la communication.

II. Certaines craintes soulevées par les abonnés

Une des craintes émises sur ce projet est que la prise en charge de la gestion du réseau secondaire par la Métropole de Lyon engendrerait une rupture de l'information sur l'état du réseau secondaire pour les bailleurs et syndicats de copropriétés. En effet, lors d'une panne, ils seraient les interlocuteurs principaux des résidents mais ne pourraient leur être d'aucune aide, ce qui pourrait créer des tensions. Cet argument diminue donc l'intérêt de déléguer la gestion des réseaux secondaires à la Métropole pour des raisons de manque de communication : même si elle n'est pas optimale actuellement, elle ne s'améliorera pas forcément puisque les agents de la Métropole seraient en contact avec les abonnés, pas les usagers.

William Hehinger, gestionnaire technique et maintenance du bailleur SACVL émet également des doutes quant à la capacité de la Métropole à prendre en charge la gestion des réseaux secondaires : *"Je ne vois pas comment une autorité publique pourrait étendre ses compétences aux installations secondaires et surtout privées des bénéficiaires du service public"*. Selon lui, la gestion du secondaire ne serait pas prioritaire pour la Métropole et le primaire prendrait le pas dessus. Par ailleurs, Yovi Mbountcha qui travaille pour le syndic PGI a indiqué que les copropriétaires pourraient avoir moins de latence dans la gestion des contrats et des interventions et que cela pourrait nuire à la gestion du réseau.

Yves Galiegue, ingénieur spécialisé dans les énergies chez le bailleur social Dynacité, a également confié ses craintes quant à la possible gestion du réseau secondaire par la Métropole : il affirme que les locataires seraient perdants. En effet, la Métropole contractualiserait les contrats au niveau de plusieurs acteurs comme les bailleurs sociaux, les propriétaires et les copropriétés alors qu'ils n'ont pas les mêmes besoins. Il ajoute : *« Je pense donc que nous n'y gagnerons pas grand-chose financièrement, et nous pourrions y perdre beaucoup en qualité de gestion »*. Il rappelle également que l'avantage de déléguer la gestion du réseau de chaleur est de garantir une meilleure durabilité dans le temps, une réactivité face à l'apparition d'un problème (comme une fuite ou une rupture de matériel) et un meilleur contrôle des températures dans les logements. Patrick Vachez, directeur politique énergétique et équipements chez Lyon Métropole Habitat, est du même avis. Il estime que les attentes sont *« sans aucun doute différentes suivant les profils des propriétaires et l'usage des locaux »* et que la Métropole ne pourra pas forcément y répondre alors que le bailleur, lui, les connaît et a l'habitude d'y faire face.

La gestion du secondaire par la Métropole ne serait donc pour certains en aucun cas un soulagement, mais plutôt une contrainte. Yves Galiegue nous a confié que les bailleurs sociaux *"rencontraient déjà pas mal de soucis dans le suivi du primaire, et, pour faire un parallèle, avec la gestion de l'eau. Ce serait donc une grosse perte de qualité pour nous que la métropole interfère dans la gestion de réseaux secondaires dont nous sommes propriétaires"*. Raphaël Youssoufian, chargé du suivi de l'ALEC à la Métropole

de Lyon, conclut que, selon lui, il vaudrait mieux que la Métropole se concentre d'abord sur le développement des réseaux primaires : *“Avancer sur les deux fronts, en ajoutant d'emblée le réseau secondaire, est à double tranchant. Il semble plus prudent de nous concentrer sur notre compétence réglementaire”*.

III. Des craintes à nuancer et même certains avantages

Certaines craintes soulevées par l'idée de la prise en charge du réseau de chaleur secondaire par la Métropole de Lyon se révèlent en réalité presque infondées, puisqu'une telle prise en charge permettrait une meilleure articulation entre les réseaux primaire et secondaire. Les abonnés seraient gagnants car il n'y aurait plus de conflit, de rejet de faute ou de responsabilité entre les deux réseaux. En effet, selon Raphaël Youssoufian, les problèmes liés à la dépendance du secondaire au primaire menant à un manque d'information seraient résolus puisqu'une prise en charge totale du réseau de chaleur permettrait certainement aux usagers d'obtenir une information sur toute la chaîne de valeurs, de la production à la consommation.

Un changement de gestion permettrait également de faire connaître ce type de chauffage à la population, de l'informer sur le fonctionnement des réseaux de chaleur et ainsi de la sensibiliser aux procédures à observer lors d'une panne par exemple. Les usagers sauraient ainsi comment réagir en cas de problème et s'adresseraient directement à la Métropole plutôt que de passer par les abonnés à qui sont parfois reprochés les défauts de fonctionnement du primaire. D'après Raphaël Youssoufian, ce dialogue facilité permettrait « *une meilleure adaptation du chauffage au logement : régulation en cas d'absence des usagers, gestion des températures dans les pièces, information de quelques éco-gestes comme la fermeture des pièces non utilisées, des volets le soir, l'utilisation des boudins de porte, des joints aux fenêtres, etc.* ».

Savoir d'où proviennent les problèmes permettrait une meilleure qualité de gestion du réseau secondaire. Raphaël Youssoufian a indiqué que la demande en énergie serait mieux maîtrisée et que cela aurait des avantages, tant au niveau environnemental que social.

En effet, l'uniformisation des prix sur toute la Métropole entraînerait une réduction des coûts du chauffage, notamment pour les ménages modestes raccordés au réseau de chaleur urbain, même si « *la Métropole n'a pas explicitement identifié une politique d'aide à la précarité énergétique* » selon Raphaël Youssoufian.

En outre, la réduction de la consommation énergétique répond aux objectifs que la Métropole s'est elle-même fixée dans le cadre du Plan Climat et du Schéma Directeur des Énergies. L'extension des réseaux primaires devrait logiquement avoir pour conséquence une réduction des gaz à effet de serre (comparés à ceux émis par la combustion du fioul et du gaz) et ainsi permettre d'accompagner la transition énergétique.

Ainsi, la prise en charge du réseau de chaleur secondaire par la Métropole bénéficierait *a priori* aux usagers et répondrait à des critères sociaux, économiques et environnementaux.

IV. Des réticences subsistent face à la proposition

Malgré les avantages de ce projet, quelques obstacles subsistent, notamment la réticence des différents acteurs concernés à déléguer le réseau de chaleur secondaire à la Métropole.

Guillaume Perrin a détaillé certaines de ces réticences. Il est chef du service des réseaux de chaleur et de froid de la FNCCR, une association qui regroupe et aide des collectivités travaillant sur les énergies telles que les communes, les départements, les régions, les métropoles ou encore les intercommunalités. Il évoque même une « *culture historique de séparation des deux gestions (primaire et secondaire)* » qui serait difficile à contourner. Certains abonnés veulent « *garder le contrôle de leur chauffage pour des raisons psychologiques plutôt que technico-économiques à cause de cette tradition forte.* » Il ajoute également que c'est surtout le cas pour les hôpitaux qui veulent maîtriser la distribution de chaleur pour des gens qui ont besoin d'un apport continu et des installations de secours : ce serait les plus difficiles à convaincre même « *s'ils ont le plus à gagner* » selon lui.

Ainsi, la plupart des bailleurs et des copropriétés que nous avons interrogés pensent que la gestion des réseaux secondaires est bien maîtrisée et que son transfert à la Métropole ne paraît pas être une opportunité à envisager. Yovi Mbountcha du Syndic PGI nous a indiqué se sentir compétent dans cette gestion et Patrick Vachez de LMH a également abondé dans ce sens. Yves Galiegue nous a expliqué que Dynacité n'avait pas d'agent dédié à la vérification des réseaux secondaires et que celle-ci ne prenait que peu de temps : elle ne représente donc absolument pas une contrainte et il ne voit pas pourquoi elle devrait être déléguée à la Métropole.

Les exploitants du réseau secondaire seraient également difficiles à convaincre en cas de changement de gestion. Ils se font en effet des marges intéressantes grâce à la délégation de l'entretien et de l'exploitation du réseau et auront des difficultés à y renoncer. Guillaume Perrin a donc indiqué qu'ils représenteraient un frein pour la potentielle prise en charge de la Métropole et qu'il faudrait les prendre en compte.

Raphaël Youssoufian a également admis qu'un tel projet serait long à mettre en place, tant sur les aspects juridiques que financiers et techniques. Il nous a expliqué que les moyens humains nécessaires à ce nouveau service de réseau de chaleur peuvent être un frein : « *prendre en charge le réseau secondaire revient à mettre en place un énième service public, donc des personnes qui conçoivent, commandent, contrôlent, gèrent, exploitent* ». De plus, Patrick Vachez, directeur politique énergétique et équipements chez Lyon Métropole Habitat, estime que l'organisation par la collectivité d'un marché intégrant la gestion des réseaux secondaires semble juridiquement impossible étant donné l'inexistence des « *prérogatives sur ces équipements* ».

V. La gestion des réseaux secondaires, une opportunité pour la Métropole

En dépit des réticences des abonnés et des exploitants, nous pensons qu'il pourrait être intéressant de charger la Métropole de la gestion des réseaux secondaires. En effet, nous pouvons déterminer plusieurs leviers pour ce changement.

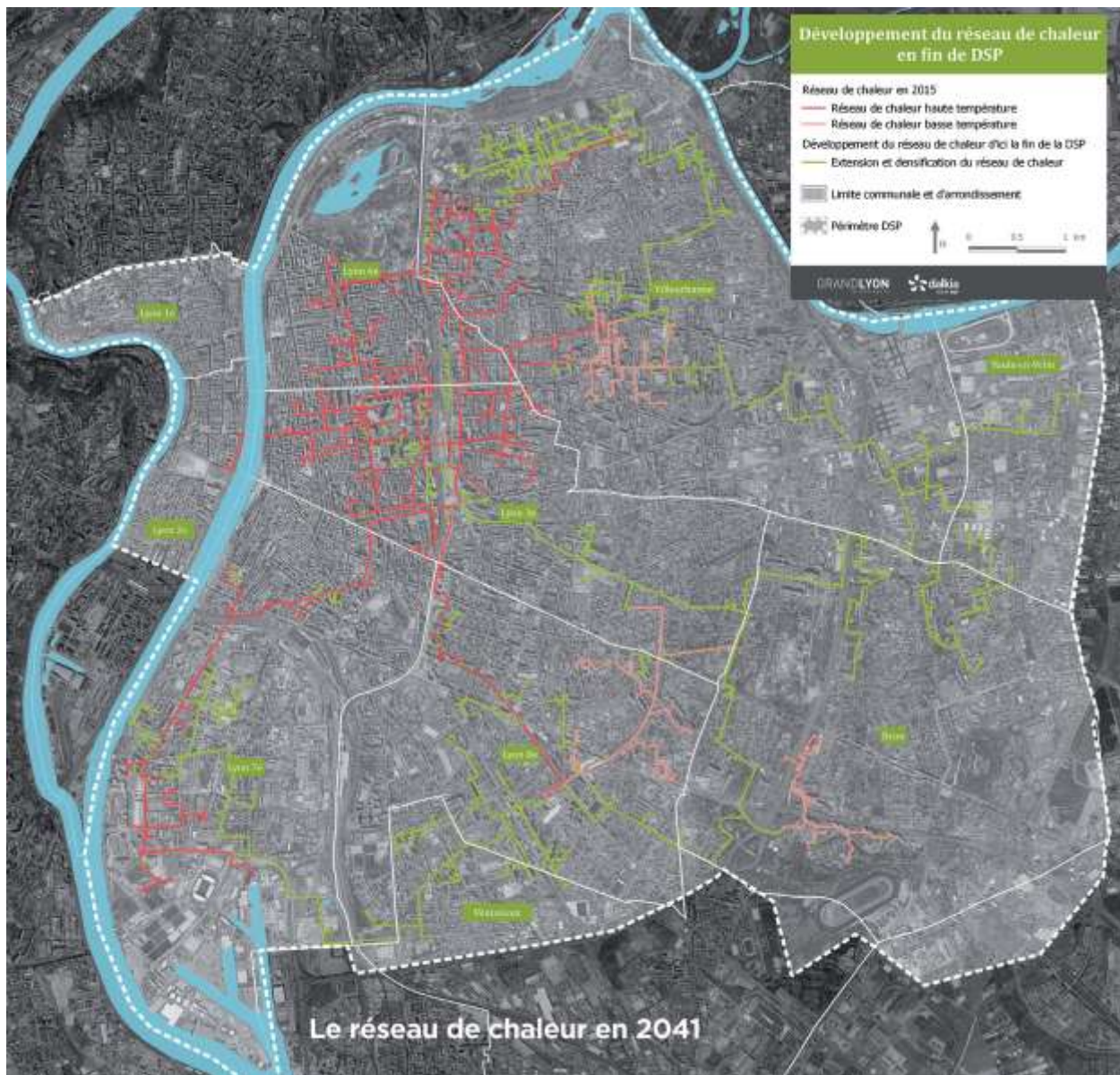
Un des facteurs qui pourraient accélérer une telle prise en charge et le développement du chauffage urbain serait l'augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz, mais également le fait que la Métropole est une collectivité qui « expérimente », « innove » et cherche à « maîtriser la demande en énergie » : d'après Raphaël Youssoufian, ce type de service peut donc être proposé dans un premier temps sur un réseau de petite taille (c'est-à-dire constitué de moins de 1 000 logements) à titre expérimental.

D'un point de vue juridique, Guillaume Perrin nous a également expliqué qu'il n'y a aucun texte qui dirige la gestion du réseau de chaleur secondaire, et que l'intégration d'une grande délégation du service public dans le secondaire serait donc possible juridiquement si tous les acteurs concernés se mettaient d'accord.

Comme nous avons pu le voir précédemment, cette modification de gestion du réseau secondaire inquiète certains bailleurs et syndicats en raison des problèmes existants au niveau du réseau primaire. Ils craignent que ces problèmes se généralisent aux deux réseaux une fois la gestion confiée à la Métropole.

En revanche, dans la mesure où les lois française et européenne interdisent les modifications substantielles dans les contrats de délégation, il sera impossible pour la Métropole de modifier les contrats existants. En effet, la prise en charge des réseaux existants entraînerait des modifications substantielles, il faudrait donc chercher du côté de la mise en place de nouveaux réseaux secondaires. Deux possibilités s'offrent alors à la Métropole : relier des nouveaux bâtiments à un réseau de chaleur primaire existant, et ainsi gérer les nouveaux réseaux secondaires, ou alors développer le réseau de chaleur primaire et prendre directement en charge la gestion des bâtiments reliés à ces nouveaux réseaux.

Nous avons pu voir sur le site des réseaux de chaleurs de la Métropole de Lyon, que celle-ci prévoyait de continuer d'étendre son réseau :



8

Il sera donc possible pour la Métropole de gérer les réseaux secondaires raccordés aux nouveaux réseaux primaires.

Se posera alors le problème de la mise en place des contrats de délégation de service public pour gérer ces réseaux secondaires. La Métropole pourra choisir entre plusieurs délégataires possibles, notamment ceux qui gèrent à l'heure actuelle des réseaux secondaires, ou alors ne conserver qu'un seul délégataire pour la gestion du primaire et du secondaire afin d'observer une meilleure cohérence des deux réseaux.

⁸ Chauffage urbain GrandLyon, *Un projet de la Métropole de Lyon*, consulté le 28/11/2018 <https://chauffageurbain.centremetropole.grandlyon.com/Un-projet-de-la-Metropole-de-Lyon>

Celui-ci devra alors réussir à séparer sa gestion en deux dans la mesure où les deux réseaux sont différents et requièrent une attention différente.

Dans le premier cas, la Métropole verra son nombre d'intermédiaires et de contrats se multiplier de manière très importante, ce qui permettrait d'avoir un gestionnaire uniquement concentré sur l'entretien des réseaux secondaires mais pourrait également représenter une nouvelle charge administrative lourde. Cependant, en s'organisant, la Métropole arriverait à gérer ce nombre de clients. Elle pourrait, par exemple, mettre à disposition une plateforme téléphonique spécialisée dans la communication liée au réseau de chaleur, un site internet qui donnerait en temps réel les informations liées au dysfonctionnement du réseau et éventuellement quelques offices dédiés à la communication.

Grâce à cette nouvelle gestion, la Métropole sera capable de contrôler et d'aligner les prix pour tous les usagers, ce qui empêchera d'avoir de trop grandes variations d'un quartier à l'autre ou d'un bailleur à l'autre.

C'est pour cela qu'à terme une prise en charge totale du réseau de chaleur semble intéressante pour la Métropole.

Nous pensons en revanche que cela pourrait se faire petit à petit, en commençant par effectuer un test sur quelques bâtiments situés dans un même quartier, afin que la Métropole se familiarise avec la gestion du réseau secondaire, qu'elle puisse établir des contrats de délégation et avoir du recul sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas avant d'en gérer un nombre trop important qui l'empêcherait selon nous de pouvoir fournir un service qualitatif à tous ses nouveaux clients. En attendant la généralisation du changement de gestion et afin d'empêcher les problèmes liés à la température retour, la Métropole pourrait reprendre un mécanisme de la ville de Bordeaux. En effet, Aude Rosener nous a expliqué que la Métropole imposait une température retour obligatoire de 30-35°C avec 3 degrés de marge avec un bonus et un malus par la suite. En outre, cette année, elle mettra en place un comité des abonnés avec deux formats de rencontre : un général et un plus restreint qui ne concernera qu'un seul réseau. Cette initiative permettrait de pallier le manque de communication relevé par les abonnés, tant les bailleurs que les syndicats de copropriété.

Nous tenions à remercier nos contacts qui ont accepté de répondre à nos questions et nous ont permis de mieux comprendre les enjeux de la gestion du réseau secondaire :

- Raphaël Youssoufian de la Métropole de Lyon, Chargé de Mission de Maîtrise de la Demande en Energie - Suivi de l'ALEC
- Guillaume Perrin de la Métropole de Lyon, Chef du service des réseaux de chaleur et de froid, Chargé de projet approche transversale multi-réseaux
- Aude Rosener de la Métropole de Bordeaux
- Yves Galiegue de Dynacité
- Patrick Vachez de Lyon Metropole Habitat
- William Hehinger de SACVL
- Jonas Cognell de Goteborg Energi, en Suède

Bibliographie

alec, GrandLyon, La Métropole, *SE RACCORDER A UN RESEAU DE CHALEUR SUR LA METROPOLE DE LYON MODE D'EMPLOI Fiche B01 – Le réseau CENTRE METROPOLE Version 2017*,
<https://www.alec-lyon.org/storage/Fiches-Reseaux-de-Chaleur/201703%20-%20B01%20-%20CENTRE%20METROPOLE%20vF.pdf>

CEREMA, Les réseaux de chaleur en France, décembre 2016, consulté le 30/11/2018 <http://reseaux-chaleur.cerema.fr/les-reseaux-de-chaleur-en-france>

Chauffage urbain GrandLyon, *Un projet de la Métropole de Lyon*, consulté le 28/11/2018
<https://chauffageurbain.centremetropole.grandlyon.com/Un-projet-de-la-Metropole-de-Lyon>

Chauffage urbain GrandLyon, *Carte des réseaux de chaleur et de froid urbain dans la Métropole de Lyon*, Novembre 2017, consulté le 28/11/2018
https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/environnement/20171120_carte-reseaux-chaleur-froid-urbain.pdf

DHC News, Les réseaux de froid : explication DHC News, 2 Décembre 2015, consulté le 02/12/2018,
<https://www.dhcnews.com/explication-reseaux-froid/>

Observatoire des réseaux de chaleur, Les réseaux en Europe, 2017, consulté le 03/01/2019
<https://www.observatoire-des-reseaux.fr/les-reseaux-de-chaleur-en-europe/>